

## Retraité un jour, syndiqué toujours !

# É

## L'éditorial de Paul Barbier



### Sommaire :

#### 1 : Éditorial

#### 2 : Information confédérale

- Communiqué de presse de la Confédération FO : Pour FO pas de suspension des revendications !

#### 3 à 7 : X<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'UCR FO, Ronce-Les Bains

- Résolution de l'Assemblée Générale
- Liste des membres élus au Comité Exécutif et au bureau de l'UCR-FO

#### 8 : Informations diverses

- Les mesures proposées par le gouvernement dans le projet de budget

**L**es projets de budget (PLF et PLFSS) pour 2026 ont été publiés. Comme il fallait si attendre, M Lecornu a repris pour l'essentiel les mesures préconisées par son prédécesseur M Bayrou.

Concernant les retraités, ces « nantis », ces « boomers », l'addition risque d'être lourde.

Vous lirez dans ce supplément, les extraits d'un argumentaire élaboré par le groupe des 9.

Mais au-delà, il y a bien sûr toutes les autres mesures.

Aussi, l'UCR FO a, lors de son Assemblée générale, adopté une résolution que nous publions également.

Cette résolution est très claire. Elle dit notamment :

*« Alors que les gouvernements défilent, l'UCR FO, avec la CGT-FO, est déterminée à mener la lutte contre les mesures d'austérité et le dogme de la réduction de la dépense publique. Elle entend*

*poursuivre et amplifier le combat pour la satisfaction des revendications :*

- *Contre un projet de budget visant à faire supporter à la population laborieuse les réductions budgétaires*
  - *Pour l'abrogation de la réforme des retraites*
  - *Pour l'accès aux soins pour tous*
  - *Pour la défense de la Sécurité sociale*
  - *Pour la défense de tous les services publics*
  - *Pour la défense de notre pouvoir d'achat... »*

Et elle se poursuit en rappelant notre conception de l'unité d'action :

*« Aussi, l'AG de l'UCR FO invite toutes les structures de retraités FO à être vigilantes et à refuser toute tentative visant à dénaturer nos revendications et à nous intégrer dans un prétendu "syndicalisme rassemblé".*

*En tout état de cause, l'AG de l'UCR FO considère que les journées d'action*

*“saute-mouton” et autres “jeudis de la colère”, loin de faire avancer nos revendications, constituent un obstacle à l’action commune au niveau national indispensable pour faire plier le gouvernement et gagner sur nos revendications.»*

Cette résolution s’inscrit dans le cadre du communiqué confédéral qui se conclut ainsi :

*« Les revendications de FO, elles, ne sont pas suspendues. Pour FO, c’est toujours l’abrogation. »*

Vous avez peut-être entendu ce matin du 16 octobre Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT annonçant une mobilisation des retraités le 6 novembre prochain.

Il faut être clair, si une journée de mobilisation des retraités le 6 novembre a été évoquée lors de la dernière réunion du groupe des 9, rien n’a été acté définitivement.

Il s’agit donc d’une tentative de manipulation de la part de la direction de la CGT : nous ne tomberons pas dans le piège et nous vous invitons à être vigilant.

La prochaine réunion du groupe des 9 aura lieu fin octobre et c’est à ce moment-là que nous déciderons de la forme et de la date de la mobilisation des retraités étant entendu que la question de l’abrogation de la réforme des retraites sera posée.

# Information confédérale

//////////////////// **Communiqué de presse** //////////////////

**Secrétariat général**

## **Pour FO pas de suspension des revendications !**

**L**e Premier ministre a présenté, dans le cadre de sa déclaration de politique générale, les grandes lignes du budget pour 2026.

Rien de très nouveau, les principales mesures annoncées reprennent largement celles que l’ex-Premier ministre François Bayrou avait présentées le 15 juillet dernier.

La facture présentée aux travailleurs actifs ou retraités est toujours aussi lourde. Les conséquences de ce nouveau plan d’austérité sont toujours aussi désastreuses pour les travailleurs comme pour l’économie française sans aucune recette supplémentaire, notamment par la fin des exonérations de cotisations et par la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises... Pour le gouvernement, réduire le pseudo déficit budgétaire nécessiterait le gel du barème de l’impôt sur le revenu, une année blanche pour les pres-

tations sociales et du point d’indice dans la fonction publique, le gel des pensions pour 2026 et la sous indexation les années suivantes, la fin de l’abattement de 10 % sur les retraites, la hausse des franchises médicales, la suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique... C’est inacceptable pour FO.

Sur la réforme des retraites, le Premier ministre a annoncé une suspension jusqu’en 2027, suspension du report de l’âge de départ et de l’allongement de la durée de cotisation. C’est un premier pas, mais la suspension n’est pas l’abrogation ! Cette réforme, imposée par 49-3 et rejetée par l’immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée.

Les revendications de FO, elles, ne sont pas suspendues. Pour FO, c’est toujours l’abrogation !

*Paris, le 14 octobre 2025*

**Frédéric SOUILLLOT**  
**Secrétaire général**



# X<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'UCR FO

**14 et 15 octobre 2025 — Ronce-les-Bains**

**L**a X<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'UCR FO s'est réunie à Ronce-les-Bains les 14 et 15 octobre 2025. Les 140 délégués présents représentant les UDR FO et les Sections fédérales de retraités ont discuté et adopté la résolution suivante :

## Résolution

### L'INDÉPENDANCE SYNDICALE : FIL CONDUCTEUR DE NOTRE ACTION

**A**lors que l'on célèbre le 130<sup>e</sup> anniversaire du congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail en septembre 1895 à Limoges, l'AG de l'UCR FO rappelle que la CGT FORCE OUVRIÈRE considère que nous sommes *« les véritables continuateurs du syndicalisme ouvrier, dans ses traditions et dans son action »*.

Ainsi que le souligne le manifeste adopté lors du congrès constitutif de la CGT FO les 12 et 13 avril 1948 : *« Le Syndicalisme a pour fondement la liberté. Il ne*

*saurait exister véritablement sans un état suffisant de démocratie dans la nation. Il ne saurait avoir d'action efficace sans la garantie pour ses adhérents et pour lui, d'une entière liberté d'expression et d'action »*.

En ce sens, l'AG de l'UCR FO réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes de liberté et d'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des églises, des religions et des sectes philosophiques.

### POUR LE PAIN, LA PAIX, LA LIBERTÉ

**C**onsidérant que le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix, l'AG de l'UCR FO condamne toutes les guerres : aucun conflit armé ne justifie que des populations entières (en particulier les femmes et les enfants) souffrent et servent de chair à canon.

À ce propos, l'AG reprend à son compte la lettre au Président de la République dans laquelle le secrétaire général de la CGT - FO rappelle notamment qu'*« aucun chemin vers la paix ne peut s'ouvrir tant que continueront les bombardements et le blocus de Gaza. Cette si-*

*tuation de guerre, de bombardement, de famine organisée dépasse toutes les limites de l'entendement et de l'humanité. »*

Pour l'AG de l'UCR FO, cette lettre s'inscrit dans la tradition historique de notre organisation exprimée dans le manifeste de la CGT contre la guerre du 29 juillet 1914 : *« La guerre n'est en aucune façon, une solution aux problèmes posés. Elle est et reste la plus effroyable des calamités humaines. Faisons tout pour l'éviter! (...) À bas la guerre! Vive la paix! »*.

## « LES GOUVERNEMENTS PASSENT, LES REVENDICATIONS RESTENT »

**A** lors que les gouvernements défilent, l'UCR FO, avec la CGT-FO, est déterminée à mener la lutte contre les mesures d'austérité et le dogme de la réduction de la dépense publique. Elle entend poursuivre et amplifier le combat pour la satisfaction des revendications :

### Contre un projet de budget visant à faire supporter à la population laborieuse les réductions budgétaires

L'AG de l'UCR FO constate que malgré les changements successifs de Premier ministre, il s'agit de la même politique visant à faire payer les salariés actifs, chômeurs et retraités qui s'applique au nom de la réduction du déficit.

Or, contrairement à ce qui est affirmé, le creusement du déficit ne provient pas d'une hausse incontrôlée des dépenses, mais bien d'une baisse des recettes.

Pour l'UCR FO, c'est d'autant plus inacceptable que :

- les entreprises du CAC 40 ont reversé en 2024 près de 100 milliards, soit 66 % de leurs bénéfices, à leurs actionnaires,
- les aides publiques versées aux entreprises sans contrepartie s'élèvent à 211 milliards d'euros,
- la fraude et l'évasion fiscale détectées s'élèvent à près de 100 milliards d'euros par an,

Et dans le même temps, le chef de l'État décide de porter les dépenses militaires à 5 % du PIB (soit environ 130 milliards d'Euros). D'un côté, les gouvernements sont riches et dépensiers pour la guerre, de l'autre ils sont avares et austéritaires pour les services publics dont la population a besoin. L'AG de l'UCR FO refuse les budgets d'austérité et d'économie de guerre et réaffirme la nécessité des services publics de proximité partout sur le territoire.

Avec la Confédération, l'UCR FO affirme « *Pas de suspension pour les revendications* » et s'inscrira dans toutes les mobilisations dont l'objectif sera de faire aboutir les revendications :

### Pour l'abrogation de la réforme des retraites

Avec la confédération, l'AG de l'UCR FO considère, après les annonces du 1er ministre, que « *la suspension n'est pas l'abrogation* » et exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, imposée par 49-3, rejetée par l'immense majorité des salariés et qui reste injuste, brutale et injustifiée.

L'AG rappelle son attachement au régime de retraite par répartition. Elle réaffirme son rejet à la mise en place d'un régime universel par points ou à un régime basé sur la capitalisation. Le système par répartition est le seul qui assure la solidarité intergénérationnelle et garantisse des droits aux chômeurs, mères de famille, invalides, etc.

Elle exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, le maintien du Code des pensions civiles et militaires.

Avec la Confédération, l'UCR FO continue de revendiquer un retour à la retraite à 60 ans et aux 37,5 annuités de cotisations dès que les conditions seront réunies.

### Pour l'accès aux soins pour tous

Pour l'AG de l'UCR FO, la Santé est un droit inaliénable qui est pourtant méthodiquement remis en cause depuis des années.

L'AG de l'UCR FO condamne les politiques d'austérité qui ont conduit l'hôpital public au bord du gouffre.

Cette situation alarmante résulte de la dictature de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie), appliquée budgétairement depuis les ordonnances Juppé de 1996 sur tout le territoire par les Agences Régionales de Santé et qui a amené à la suppression de postes, à la disparition de services et d'établissements hospitaliers. Couplée avec le manque criant de médecins et les « quotas » de formations paramédicales, elle a abouti à la multiplication des déserts médicaux en ville comme en zone rurale.

Pour les personnes âgées, c'est une aggravation considérable des risques.

L'AG de l'UCR FO dénonce la volonté du gouvernement de doubler le montant des franchises médicales et de remettre en cause la prise en charge à 100 % des ALD.

L'AG de l'UCR FO revendique la création des milliers de postes nécessaires pour un bon fonctionnement des services de santé, l'arrêt des fermetures d'établissements, de lits et la réouverture des lits d'aval indispensables dans toutes les spécialités ainsi que la création massive de lits de réanimation et le maintien de tous les services d'urgence existants et la création de tous les services de soins nécessaires afin de prendre en charge les patients dans de bonnes conditions.

### Pour la défense de la Sécurité sociale

Alors que nous commémorons le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité sociale, l'AG de l'UCR FO réaffirme son attachement à ses principes fondateurs contenus dans les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

L'AG de l'UCR FO dénonce la campagne éhontée et mensongère relative au prétendu « trou de la Sécurité Sociale », comme elle s'insurge contre tous les propos expliquant que les cotisations sociales reposent trop sur le travail.

Leur objectif consiste ni plus ni moins à en finir avec notre protection sociale fondée sur le salaire différé et sur la solidarité selon le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. »

L'AG de l'UCR-FO rappelle que le financement de la Sécurité sociale repose actuellement pour plus de la moitié sur la CSG, ce qui fait économiser aux entreprises des milliards dont l'équivalent est prélevé sur le pouvoir d'achat des ménages, c'est-à-dire des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Attaquée constamment depuis sa création par le pouvoir en place (quelle que soit sa tendance), elle fait aujourd'hui l'objet d'une offensive sans précédent de la part des gouvernements successifs.

Comme le rappelle la déclaration de la CE Confédérale du 22 mai dernier : « Alors que l'on célèbre cette année les 80 ans de la sécurité sociale, FO défend un modèle qui a toujours démontré sa pertinence, garantissant l'égalité des droits pour toutes et tous, indispensable à la cohésion sociale de la République. La commission exécutive dénonce l'affaiblissement de ce modèle, basé sur le salaire différé (cotisations sociales) et la fiscalisation toujours plus poussée de son financement et ne participera pas à son démantèlement. »

C'est la raison pour laquelle, l'AG de l'UCR FO rejette fermement à toute politique d'exonérations de cotisations patronales qui s'élèvent en 2025 à 77 milliards d'euros.

## **Pour la défense de tous les services publics**

L'AG de l'UCR FO déplore l'abandon des services publics depuis des années.

Qu'il s'agisse des transports, de l'école, des services de l'État, des organismes et services sociaux, les suppressions massives de postes dégradent considérablement la situation, transformant certains territoires en véritables déserts, sans école, sans poste, sans perception, services publics indispensables pour les retraités comme pour toute la population.

L'AG de l'UCR FO constate la généralisation de la dématérialisation et du tout numérique et le recours systématique aux serveurs vocaux interactifs. Elle condamne le développement exagéré de ces pratiques conduisant à ce que l'on appelle la « fracture numérique », dénoncée par un rapport de la Défenseure des droits.

Elle dénonce les conséquences de cette politique qui participe à la destruction des services publics, à la suppression de personnel et non à faciliter la vie des citoyens notamment les plus âgés. De ce fait, ces évolutions aboutissent à imposer des déplacements longs et fréquents, forcément coûteux, voire à renoncer à ses droits.

L'AG de l'UCR FO exige le rétablissement des services publics supprimés et de l'accueil par des agents, le droit au maintien des formulaires papier et l'envoi de document d'information réguliers, dans le domaine public (énergie, Sécurité sociale...)

Face à la numérisation systématique de l'accès aux services publics et la disparition des guichets d'accueil, l'AG revendique le maintien de l'accueil physique pour tous les services publics.

## **Concernant les retraités, l'UCR FO continuera à agir :**

### ***Pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat***

Pour l'AG de l'UCR FO, les retraités ne sont ni des nantis, ni des « vaches à lait », ni des « sans dents », ni des « boomers ».

Aussi, il est hors de question d'accepter une année blanche qui aboutirait au gel des pensions, au gel des minimas sociaux, au blocage des barèmes de l'impôt ce qui augmenterait l'impôt sur le revenu,

De la même façon, l'AG s'oppose à la suppression de

l'abattement fiscal de 10 %.

### **À l'inverse, l'AG de l'UCR FO revendique :**

- Le rattrapage immédiat de la perte de plus de 10 % depuis 2012 pour toutes les retraites,
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- Le retour aux 10 meilleures années pour le calcul des retraites pour le privé, ainsi que des droits à retraite en cours de constitution, sur l'évolution des salaires (et non sur les prix), ainsi que la suppression de la décote.
- Un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, la suppression des conditions de ressource dans le régime général et l'amélioration des taux de réversion.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veuves et veufs,
- La suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 % acquittée depuis le 1er avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie, et dénonce le détournement du produit de cet impôt en 2013 et 2014.
- La suppression de l'augmentation de 25 % de la CSG depuis janvier 2018, et le refus de toute nouvelle hausse de la CSG-CRDS des retraités et au-delà de la suppression de la CSG.

L'AG de l'UCR FO exige un rattrapage du montant des retraites dans les DOM-TOM afin qu'elles rejoignent le niveau de l'hexagone.

### ***Non à la hausse des cotisations des complémentaires santé.***

L'AG de l'UCR FO dénonce l'augmentation des complémentaires santé de près de 7 % en 2025, après des hausses s'élevant à plus de 16 % entre 2022 et 2024, qui résulte du désengagement de l'assurance maladie décidée par les gouvernements.

L'UCR FO sera vigilante pour l'année 2026, car les premières annonces de hausse de cotisations présagent des taux de 5 % minimum.

Pour l'UCR FO, la combinaison de ces augmentations et de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ont des conséquences redoutables pour des milliers d'entre eux qui ne vont plus pouvoir payer leur complémentaire et donc plus pouvoir se soigner correctement. L'AG de l'UCR FO rappelle que le coût moyen d'une complémentaire santé pour une personne seule âgée de plus de 65 ans s'élève à environ 1500 € par an et à plus de 2800 € pour un couple.

Or, la cause principale du désengagement de la Sécu est à rechercher dans les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises et qui s'élèvent à 77 milliards pour l'année 2025.

Pour l'UCR FO, les frais des complémentaires santé doivent être pris en charge dans le cadre d'un crédit d'impôt pour l'ensemble des retraités avec l'ambition d'un élargissement de la couverture de base de l'Assurance maladie.

## **Pour une véritable prise en charge de l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale**

L'AG rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque de santé au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale.

Mais, avec la création de la 5e branche, c'est en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées qui est programmée dans la mesure où cette branche est gérée par la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie) qui n'est pas un véritable organisme de Sécurité sociale et qui est financée par l'impôt. L'UCR FO demande que l'APA soit alignée sur la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

### **L'AG de l'UCR condamne la politique de fermeture des EHPAD publics au prétexte du «virage domiciliaire». Elle revendique :**

- **Que soient créés de nouveaux EHPAD publics**, indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes âgées dépendantes,
- **Que soient prises les dispositions pour embaucher les 240 000 professionnels** dont les EHPAD ont, selon plusieurs rapports, besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable,
- **Que soient revalorisés les salaires** et d'améliorer les conditions de travail des personnels, aussi bien dans les EHPAD que pour les Services de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD).

**L'AG de l'UCR déplore que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile soit asphyxié** et considère qu'il faudrait créer au bas mot **100 000 nouveaux emplois** pour répondre aux demandes.

L'AG revendique le nécessaire accompagnement des

750 000 personnes âgées en situation d'isolement extrême.

**L'AG de l'UCR FO refuse la mise en place d'une assurance autonomie obligatoire par capitalisation** pour soi-disant limiter le reste à charge des ménages alors que celui-ci est en EHPAD de 2 000 euros en moyenne et que nombre de personnes à domicile ne dépensent pas leur plan d'aide, faute de ressources suffisantes ou de personnels.

De la même façon, l'AG de l'UCR FO n'accepte pas la proposition de faire gérer l'APA (Allocation Perte d'Autonomie) par les caisses de retraite et de fusionner une partie de l'APA avec l'aide sociale des caisses de retraite dans la mesure où cela risque de «dénaturer» les missions des caisses de retraite et de faire peser de plus en plus la prise en charge de la perte d'autonomie sur les retraités eux-mêmes au travers de leurs caisses.

Plus que jamais l'UCR FO revendique la mise en œuvre effective d'une loi de programmation pluriannuelle et son financement pour le grand âge qui prenne en compte les revendications des personnels et des personnes âgées en perte d'autonomie :

- Un agent par résident dans les EHPAD qui doit être correctement formé et rémunéré et bénéficier de conditions de travail décentes.
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.
- La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.
- La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.

## **L'UNITÉ D'ACTION**

**C**oncernant l'unité d'action, l'AG de l'UCR FO rappelle que l'UCR a participé à la création du groupe des 9 qui, depuis 10 ans, malgré les difficultés a su travailler pour ouvrir de perspectives revendicatives aux retraités.

Mais, l'AG insiste sur le fait que si ce groupe perdure c'est parce qu'il a su, en particulier grâce à l'UCR FO, rester fidèle au principe qui veut que l'unité d'action ne puisse se concevoir en dehors de l'unité sur les revendications qui sont à l'origine du G9 :

- Défense du pouvoir d'achat des retraites par l'indexation de toutes les pensions sur les salaires comme le prévoit le code de la sécurité sociale, la revalorisation dans l'immédiat des pensions au moins à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes subies et de ne plus avoir de retraite infé-

rieure au SMIC

- Défense de l'accès aux soins dans le cadre du 100 % Sécu que nous revendiquons
- Défense des services publics, en particulier ceux de proximité : hôpitaux, EHPAD, SSAD, transports...

Aussi, l'AG de l'UCR FO invite toutes les structures de retraités FO à être vigilantes et à refuser toute tentative visant à dénaturer nos revendications et à nous intégrer dans un prétendu «syndicalisme rassemblé».

En tout état de cause, l'AG de l'UCR FO considère que les journées d'action «saute-mouton» et autres «jeudis de la colère», loin de faire avancer nos revendications, constituent un obstacle à l'action commune au niveau national indispensable pour faire plier le gouvernement et gagner sur nos revendications.

## **LA FERPA**

**S'**agissant de la **Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées (FERPA)**, l'Assemblée générale se félicite de la position de la Fédération

exprimée dans la motion «Pour une paix juste et durable» soutenue par la délégation de l'UCR-FO. Elle se félicite également de la participation active de la Fédé-

ration aux travaux de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) au cours desquels un projet de résolution sur les retraites a été adopté, reconnaissant le rôle important des retraités dans la société. L'AG mandate la

délégation de l'UCR pour participer à la recherche de solutions pérennes au financement de la FERPA en lien avec le trésorier de l'UCR-FO.

## LA CONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UCR FO

**C**oncernant le développement, l'AG prend acte du travail effectué depuis la dernière AG à Marseille pour le développement de l'UCR et de ses différentes structures (UDR, sections fédérales de retraités).

Il enregistre avec satisfaction la publication du Guide du futur retraité et du retraité sous l'égide de la Confédération et de l'UCR FO.

Pour l'AG, ce guide doit être un outil au service de toutes les structures de l'organisation dans l'objectif de répondre aux questions que se posent les retraités et les futurs retraités et de les aider dans leurs démarches.

Elle considère que le Supplément à la Lettre de l'UCR FO constitue un bon outil d'information permettant aux structures de coller au plus près de la situation.

L'AG de l'UCR FO prend acte de la volonté de mettre à

jour le fichier des destinataires de La Lettre de l'UCR FO et invite les UDR et les sections fédérales de retraités à multiplier les contacts avec les syndicats afin d'agir de concert pour que le slogan « Retraité un jour, syndiqué toujours » se concrétise par de nouvelles cartes et de nouvelles vignettes UCR.

L'AG prend acte de la volonté d'engager un travail de fluidification des cotisations par le biais de e-FO.

Pour l'AG de l'UCR FO, c'est le meilleur moyen de les convaincre que, même lorsqu'on est en retraite, on continue à avoir besoin du syndicat.

Mais cela nécessite que, dans toutes les structures de l'organisation, soient mis en discussion les moyens de donner corps aux statuts confédéraux.

Voté à l'unanimité moins 6 abstentions

## Les membres élus au Comité exécutif et au BN de l'UCR FO

<b>Membres du bureau national</b>	
BARBIER Paul	FNEC FP FO
BELLOTTI Lionel	Fédération des Métaux
BOCHARD Frédéric*	UDR FO 63
BUCAILLE François*	UDR FO 77
COLLARD ALAIN	FNAS
DE SADELEER Michel	FNEM
FOURMY Christian	UDR FO 17
JARGEAU Jean Louis	FAGE
LEFEVRE Françoise	FSPS
MONNEUSE Daniel	UDR FO 59
MOUSSAY Michel	UDR FO 53
NICOLAI Jean Jacques	UDR FO 49
TALON Brigitte	UDR FO 75
WAGNER Michelle	UDR FO 33
<b>Autres membres du Comité Exécutif</b>	
ALBESSART Gérard	FO COMM
BACOU Christian	UDR FO 31
BAGAULT Jean Louis	UDR FO 24
BECKER Éric	Fédération des Transports
BOUSSEL Martine	FASAP
BOUZIN Monique	UDR FO 35
CANDELIER Rémi	UDR FO 76

CASTAN Jean-Pierre	UDR FO 13
CAZAUMAYOU Jean-Jacques	FGTA
DUMAS Pascal	UDR FO 06
EVARD Jean Marie*	UDR FO 51
FERCHAUD René*	UDR FO 83
GAUTSHI Dany	UDR FO 50
HOTTE DIDIER	FEC
HUMANN Émile	UDR FO 67
LE MÉTAYER Patrick	Fédération de la Pharmacie
LECUYER Marcel	Fédération du Bâtiment
LEMAULF Françoise	Fédération des Finances
LEROY Gérard	UDR FO 60
MARTIN Philippe*	UDR FO 19
MOREAU Jean-Pierre	FEETS FO
ORTEGA Georges	Fédération de la Chimie
PERRAY Arlette	UDR FO 57
RENAUD Monique*	UDR FO 44
REY Gérard*	Fédé Défense
RIBET Bernard	FSMI
SCHLICK Pascal*	Fédération des Cheminots

Les noms suivis d'un astérisque sont les entrants

## Les mesures proposées par le gouvernement dans le projet de budget

### 1. Suppression de l'abattement fiscal de 10%

Combien de personnes seraient touchées? Selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE),

- **Rien ne changerait pour la moitié des pensionnés-es**, les plus modestes, puisqu'elles et ils ne sont aujourd'hui pas imposables.
- **1,5 million de ménages verraient leur impôt baisser**, dont 1 million appartient à la moitié de retraités la plus aisée en termes de niveau de vie. Ce sont surtout (pour 2/3) les couples ne comptant qu'une seule personne en retraite qui y gagnent. C'est le cas lorsque l'autre personne du couple a une baisse, une stagnation ou une augmentation du revenu inférieure à l'inflation.
- **5,2 millions de ménages connaîtraient une augmentation de leurs impôts**, pour la plupart des retraités seul-es faisant partie des 30 % les plus aisés. Une partie d'entre eux ne payaient pas d'impôts, et perdent des exonérations (taxe d'habitation, certains services publics), des prestations versées sous conditions de revenus et autres avantages sociaux (tarifs sociaux, chèques énergie, tarifs de transport réduits, aides au logement, etc.)

En euros, les retraités-es plus aisés-es seraient davantage mis-es à contribution, sachant que, pour ce gouvernement, un retraité «aisé», ça commence à 1 700 euros de pension par mois!

En niveau de vie, l'effort est plus important pour le bas et le milieu de l'échelle, moins douloureux pour les revenus plus élevés.

Selon Pierre Madec, «sur le plan budgétaire, l'introduction de l'abattement forfaitaire entraînerait une baisse d'impôt de l'ordre de 300 millions d'euros pour les ménages gagnants, contre une hausse de 1,1 milliard d'euros pour les perdants, soit un solde net de l'ordre de 800 millions d'euros de recettes fiscales pour l'État».

### 2. L'année blanche

**L'année blanche frappe essentiellement les retraités-es** (3,7 milliards sur les pensions de retraite) et les pauvres (1,3 milliard de gel des prestations sociales), selon l'Institut des politiques publiques (IPP). Pierre Madec (OFCE) confirme : «En pourcentage du niveau de vie, ce sont bien les ménages les plus modestes qui verraient leur revenu le plus réduit par une année blanche».

### 3. Le gel des pensions de retraite

Il devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un-e retraité-e.

Les graphiques ci-dessous montrent les conséquences (barres en bleu foncé) :

- En euros, le premier graphique confirme l'intuition : la perte est proportionnelle au montant de la pension.
- En % de niveau de vie, le deuxième graphique montre un écart faible, les 10 % les plus démunis perdent 0,72 % de leur niveau de vie, les autres déciles perdent au maximum 1,03 % et le dernier décile, les plus aisés, perdent «seulement» 0,77 % car leur abattement était déjà limité à 4 321 €.

### 4. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu

Il devrait augmenter les impôts d'environ 400 millions d'euros pour les ménages qui comptent au moins un retraité, sur les 1 200 millions d'euros qu'espère le gouvernement par cette mesure. Le gel toucherait la moitié des ménages comptant au moins un retraité soit 6,7 millions de ménages. La perte s'élèverait au maximum à 0,14 % du revenu, à 120 € par an.

Au total, l'ensemble de ces 4 mesures devrait réduire de 4,9 milliards d'euros le revenu disponible des ménages comprenant au moins un-e retraité-e. Cela représente une baisse de près de 1 % de leur niveau de vie moyen, qui va de 100 à 930 € pour un-e retraité-e seul-e.

En net, ces ménages seraient très largement mis à contribution puisque 90 % devraient voir leur niveau de vie réduit par les 4 mesures annoncées contre seulement 5 % de ménages gagnants. Bien entendu, ces effets seront très inégalement répartis, en fonction à la fois du niveau de vie et de la composition des revenus de chaque ménage.

En euros, ces pertes seraient croissantes avec le revenu des ménages, allant de 100 euros environ pour les retraités seuls appartenant aux 10 % de retraités les plus modestes à 1 000 euros pour les couples de retraités appartenant aux 10 % de retraités les plus aisés.

Les retraités seuls et dont le niveau de vie est supérieur à la médiane des retraités seraient les plus pénalisés par la mise en place de l'abattement forfaitaire, ces foyers fiscaux bénéficiant aujourd'hui d'un abattement maximum de l'ordre de 4 300 euros, réduit mécaniquement

à 2 000 euros par la mesure.

L'«année blanche» toucherait, outre les pensions, les pensions d'invalidité, les prestations de solidarité comme le RSA ou l'AAH (allocation aux adultes handicapés), l'allocation de solidarité pour l'autonomie, les prestations dédiées aux familles (la prestation d'accueil du jeune enfant et les allocations familiales), les aides au logement (APL), ainsi que des plafonds de ressources pour y avoir accès, etc. Les plafonds de ressources utilisés pour calculer les droits aux prestations familiales seraient aussi gelés en 2026 par rapport à 2025.

## **5. Le doublement des franchises médicales**

Le doublement des franchises médicales ferait passer la franchise sur les boîtes de médicaments de 1 à 2 euros, sur la consultation chez le médecin généraliste de 2 euros à 4 euros... dans la limite des plafonds, qui passeraient de 50 euros par assuré et par an, à 100 euros. Ce n'est plus 50 euros, mais 100 euros que les personnes les plus malades devront donner chaque année.

Concrètement, un grand nombre de médicaments ne seront plus remboursés. Le paracétamol, vendu moins de deux euros, sera désormais à la charge des patients. Une personne atteinte d'une pathologie grave et contrainte de recourir à un transport sanitaire devra assumer un reste à charge de 16 euros.

Le prélèvement des franchises par les soignants mettra en cause le tiers payant, pilier de notre système de santé, transformant les soignants et les pharmaciens en percepteurs. La Complémentaire Santé Solidaire (C2S), qui ne concerne que les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, laisse des millions de patients modestes sans protection.

## **6. La remise en cause partielle de l'ALD**

La remise en cause partielle de l'ALD (Affection Longue Durée) frapperait particulièrement les personnes âgées, qui sont plus malades que les autres, 43 % des plus de 64 ans sont en ALD. Ils peuvent se soigner correctement aujourd'hui grâce à la prise en charge à 100 % des soins

et médicaments strictement liés à la pathologie de leur ALD, mais le doublement des plafonds, selon une première estimation, leur coûtera en moyenne 72 euros de plus!

Les annonces de Bayrou réduisent le rôle de l'ALD de deux façons :

- Limiter le remboursement à 100 % aux soins/produits en lien direct avec l'affection de longue durée.
- Faire sortir du statut ALD les personnes en amélioration ou en rémission (sans signes de la maladie, mais pas sans risque de rechute), alors que le risque de récurrence nécessite un suivi régulier pour détecter tôt une possible rechute et éviter des traitements plus lourds et handicapants, plus coûteux pour la société.

Réduire et suspendre le remboursement des suivis va totalement à l'encontre des campagnes salutaires de prévention, remboursées et prônées actuellement.

## **7. La baisse du pouvoir d'achat des pensions pourrait durer plusieurs années.**

Le projet de budget de la Sécurité sociale minore la revalorisation des retraites de base de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'évolution de l'inflation chaque année entre 2027 et 2030, pour «économiser» 3,6 milliards d'euros en 2027, 4,8 milliards en 2028 et 6 milliards en 2029 (en net, c'est-à-dire en tenant compte notamment des effets sur la CSG)

Quelques montants des pertes en euros à cause des 4 mesures (gel des pensions, abattement de 10 %, gel de l'ASPA, blocage des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG) :

- Pour les retraité-es vivant seul-es : de 100 € à 930 €.
- Pour les couples de retraité-es : de 170 € à 1 000 €.
- Pour les couples ne comptant qu'un-e seul-e retraité-e : de 60 € à 510 €.

Pour connaître la perte totale, il faut ajouter d'autres mesures qui concernent toute la population, et parfois davantage les personnes âgées, comme toutes les économies sur la santé.